

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 06498 Numéro SIREN : 830 746 350 Nom ou dénomination : AB BATIMENT PLUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 25032

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/25032

Déposant :

Nom/dénomination : AB BATIMENT PLUS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 830 746 350

N° gestion : 2017 B 06498



Désignation de l'entreprise <u>AB BATIMENT PLUS</u>										Néant ☐ *													
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE GABRIEL PERI 93200 SAINT-DENIS</u>																							
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>3</td><td>0</td><td>7</td><td>4</td><td>6</td><td>3</td><td>5</td><td>0</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>										8	3	0	7	4	6	3	5	0					
8	3	0	7	4	6	3	5	0															
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>8</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>													
										Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>													
ACTIF										Brut 1													
										Amortissements-Provisions 2													
										Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																		
		Autres *	014		016																		
	Immobilisations corporelles *		028	2 500	030	833		1 667															
	Immobilisations financières * (1)		040		042																		
	Total I (5)		044	2 500	048	833		1 667															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																		
		Marchandises *	060		062																		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	423 323	070			423 323															
		Autres * (3)	072	47 642	074			47 642															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																		
	Disponibilités		084	2 782	086			2 782															
	Charges constatées d'avance *		092		094																		
	Total II		096	473 747	098			473 747															
	Total général (I + II)		110	476 247	112	833		475 413															
PASSIF										Exercice N 1													
										NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	8 000													
	Écarts de réévaluation								124														
	Réserve légale								126														
	Réserves réglementées *								130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)								131														
	Report à nouveau								134														
	Résultat de l'exercice								136	73 243													
	Provisions réglementées								140														
Total I								142	81 243														
Provisions pour risques et charges								Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	317 713													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169	2 204													
	Produits constatés d'avance								174														
Total III								176	394 170														
Total général (I + II + III)								180	475 413														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 500															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AB BATIMENT PLUS		Néant ☐			
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018			
						Exercice N clos le 13/11/2018			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		Services *		217		218	1 256 200		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
	Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 256 200		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	2 000		
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 14 697 – immobilier :)				242	932 162		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	2 652	
	Rémunérations du personnel *					250	176 980		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	44 913		
	Dotations aux amortissements *					254	833		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)			259		262		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	1 159 540		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	96 660		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	1 090		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			300	1 664		
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	20 663		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	73 243		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	73 243	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	20 663				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	1 664		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990					
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992					
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	6 713	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	88 857
						Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	88 857	372
						Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.



Signature

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

AB BATIMENT PLUS

Extension

[illegible]

Ans

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **AB BATIMENT PLUS** Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462	1 900	464		466	1 900			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	600	474		476	600			
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492	2 500	494		496	2 500			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552	633	554		556	633	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	200	564		566	200	
TOTAL			570		572	833	574		576	833

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immo- bilis- a- tions	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
				Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values



Signature

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**Désignation de l'entreprise : **AB BATIMENT PLUS**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Signature

Désignation de l'entreprise: AB. BATIMENT PLUS.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/07/2017.. et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 8	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	10,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 256 200
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 256 200
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	2 000
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	904 465
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	27 697
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	934 162
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 322 038
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	322 038
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	1 256 200
Effectifs au sens de la CVAE *		023	10,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 7 / 2 0 1 7 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation			/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			



6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 0 7 4 6 3 5 0

Dénomination de l'entreprise

AB BATIMENT PLUS

Adresse (voie)

13 RUE GABRIEL PERI

Code postal

93200

Ville

SAINT-DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire



7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 0 7 4 6 3 5 0

Dénomination de l'entreprise

AB BATIMENT PLUS

Adresse (voie)

13 RUE GABRIEL PERI

Code postal

93200

Ville

SAINT-DENIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Signature



Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072017	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AB BATIMENT PLUS 13 RUE GABRIEL PERI 93200 SAINT-DENIS	
SIRET 8 3 0 7 4 6 3 5 0 0 0 0 1 6	Mét :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	Activités exercées	Construction d'autres bâtiments	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
-------------------	--------------------	---------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	13 857	Bénéfice imposable à 28%
	Bénéfice imposable à 15%	38 120	36 880 Déficit

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Cettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour déposer la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité	
vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	
OUI	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	

Vous êtes obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'il s'agit des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET DECS CONSEILS 20 RUE DE L'AVENIR 93800 SAINT-DENIS SUR SEINE			
Tél: 0176583079		Tél:	
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 27022019 Lieu: SAINT-DENIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Ameur SASSI	
		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux d'imposition est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD)



Signature



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. J. et", written in a cursive style.

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
1	Produits des actions et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits et revenus
6	Autres produits et revenus
7	Autres produits et revenus
8	Autres produits et revenus
9	Autres produits et revenus
10	Autres produits et revenus
11	Autres produits et revenus
12	Autres produits et revenus
13	Autres produits et revenus
14	Autres produits et revenus
15	Autres produits et revenus
16	Autres produits et revenus
17	Autres produits et revenus
18	Autres produits et revenus
19	Autres produits et revenus
20	Autres produits et revenus
21	Autres produits et revenus
22	Autres produits et revenus
23	Autres produits et revenus
24	Autres produits et revenus
25	Autres produits et revenus
26	Autres produits et revenus
27	Autres produits et revenus
28	Autres produits et revenus
29	Autres produits et revenus
30	Autres produits et revenus
31	Autres produits et revenus
32	Autres produits et revenus
33	Autres produits et revenus
34	Autres produits et revenus
35	Autres produits et revenus
36	Autres produits et revenus
37	Autres produits et revenus
38	Autres produits et revenus
39	Autres produits et revenus
40	Autres produits et revenus
41	Autres produits et revenus
42	Autres produits et revenus
43	Autres produits et revenus
44	Autres produits et revenus
45	Autres produits et revenus
46	Autres produits et revenus
47	Autres produits et revenus
48	Autres produits et revenus
49	Autres produits et revenus
50	Autres produits et revenus
51	Autres produits et revenus
52	Autres produits et revenus
53	Autres produits et revenus
54	Autres produits et revenus
55	Autres produits et revenus
56	Autres produits et revenus
57	Autres produits et revenus
58	Autres produits et revenus
59	Autres produits et revenus
60	Autres produits et revenus
61	Autres produits et revenus
62	Autres produits et revenus
63	Autres produits et revenus
64	Autres produits et revenus
65	Autres produits et revenus
66	Autres produits et revenus
67	Autres produits et revenus
68	Autres produits et revenus
69	Autres produits et revenus
70	Autres produits et revenus
71	Autres produits et revenus
72	Autres produits et revenus
73	Autres produits et revenus
74	Autres produits et revenus
75	Autres produits et revenus
76	Autres produits et revenus
77	Autres produits et revenus
78	Autres produits et revenus
79	Autres produits et revenus
80	Autres produits et revenus
81	Autres produits et revenus
82	Autres produits et revenus
83	Autres produits et revenus
84	Autres produits et revenus
85	Autres produits et revenus
86	Autres produits et revenus
87	Autres produits et revenus
88	Autres produits et revenus
89	Autres produits et revenus
90	Autres produits et revenus
91	Autres produits et revenus
92	Autres produits et revenus
93	Autres produits et revenus
94	Autres produits et revenus
95	Autres produits et revenus
96	Autres produits et revenus
97	Autres produits et revenus
98	Autres produits et revenus
99	Autres produits et revenus
100	Autres produits et revenus

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	2388	2389	2390	2391	2392	2393	2394	2395	2396	2397	2398	2399	2400	2401	2402	2403	2404	2405	2406	2407	2408	2409	2410	2411	2412	2413	2414	2415	2416	2417	2418	2419	2420	2421	2422	2423	2424	2425	2426	2427	2428	2429	2430	2431	2432	2
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	---

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	176 980	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Ans



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise AB BATIMENT PLUS

du 01/07/2017

Adresse 13 RUE GABRIEL PERI 93200 SAINT-DENIS

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	LAKEHAL Hadji AIDE-FERRAILLEUR				87 RUE CAIRE 75002 PARIS			
2	MANSOURI Mohamed FERRAILLEUR				39 RUE ANATOLE FRANCE 93130 NOISY LE SEC			
3	MUHTAR Eric MANOEUVRE				4 RUE PAUL HERBE 95200 SARCELLES			
4	VANILDO Gomes Mendes BOISEUR				53 RUE DE LA HAUTE NOUE 92390			
5	LAZAAR Hicham BOISEUR				CHEZ MME ROBERT MARLENE 23 RUE ROSSINI 95310			
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	11 791			11 791				11 791
2	9 040			9 040				9 040
3	8 358			8 358				8 358
4	7 380			7 380				7 380
5	7 250			7 250				7 250
6								
7								
8								
9								
10								
**	43 820			43 820				43 820

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	119
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 116
Total	4 235

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices Imposables 9	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	48 055	- de l'exercice . 2018 . . 10	88 857
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire Aneur SASSI Gérant		À SAINT-DENIS, le 27/02/2019 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 07		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	6 713		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			111 888
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2019 - Etat préparatoire



[Signature]

AB BATIMENT PLUS
13 RUE GABRIEL PERI
93200 SAINT DENIS
Siret : 830 746 350 00016

**RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES
PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des dispositions des articles L.223-19 et suivants du code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune des conventions visées aux dits articles n'est intervenue au cours de l'exercice.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

M. AMEUR SASSI

Le Gérant
Le 30/06/2019

AB BATIMENT PLUS
13 RUE GABRIEL PERI
93200 SAINT DENIS
TEL : 01 62 46 30 02
EMAIL: abatementplus@gmail.com
RCS BOBIGNY 830 746 350

SA

AB



Signature

AB BATIMENT PLUS
13 RUE GABRIEL PERI
93200 SAINT DENIS
Siret : 830 746 350 00016

**PROCES -VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le " trente " juin " à " dix-neuf heures ", les associés se sont réunis au 13 rue Gabriel Péri 93200 Saint Denis, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Monsieur M. AMEUR SASSI, propriétaire de 89 parts sociales,
- Monsieur AZRI Belgacem, propriétaire de 11 parts sociales,

Les associés présents ou représentés possédant ainsi la totalité des parts sociales.

L'Assemblée est présidée par, Monsieur AMEUR SASSI gérant associé.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 Mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa déclaration lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et quitus de la Gérante,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,



AB BATIMENT PLUS
13 RUE GABRIEL PERI
93200 SAINT DENIS
Siret : 830 746 350 00016

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions du code de commerce article L.232-2, II et des statuts de notre société à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par l'article 36 du Décret du 23 Mars 1967 qui ont été également tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par cet article.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice social 2018 nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 1 256 200 €

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 1 159 540 €.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Autres charges externes	932 162 €
- Charges de Personnel	176 980 €
- Charges sociales	44 913 €

En conséquence, et après déduction de toutes charges, crédits d'impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 73 243 €.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

SA

AB



[Signature]

II- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous pensons que l'année 2018 a été une année moyenne.

Objectif pour l'exercice 2019 :

- Accroître le niveau d'activité par la diversification.

III- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous présentons en annexe les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 ainsi que l'évaluation de leurs principaux postes.

Résultat- Affectation :

L'exercice clos le 31 Décembre 2018 fait apparaître un bénéfice de 73 243 € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- En report à nouveau créditeur : 73 243 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 et suivant du code de commerce.

Fait à Saint Denis
Le 30 juin 2019

Le Gérant
M. AMEUR SASSI



- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L223-19 et suivants du code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumis à l'Assemblée.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 et suivant du code de commerce, établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 lesquels font apparaître un bénéfice de 73 243 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérante de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par l'associé unique.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit, le bénéfice de 73 243 €

- En report à nouveau créateur 73 243 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée par les associées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 et suivants du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par les associées.

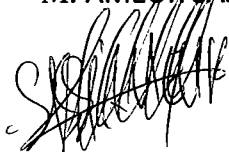
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à effet d'accomplir toutes formalités.

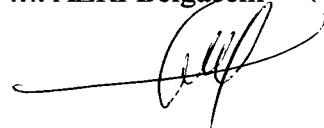
Cette résolution mise aux voix est adoptée par les associés

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

M. AMEUR SASSI



M. AZRI Belgacem



AB BATIMENT PLUS
13 RUE GABRIEL PERI
93200 SAINT DENIS
Siret : 830 746 350 00016

Monsieur le greffier
Du Tribunal de commerce de Bobigny

Saint Denis, le 30/06/2019

Monsieur le Greffier,

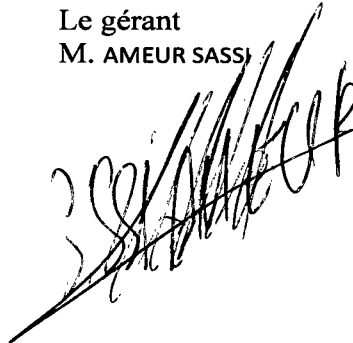
Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, à savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- le rapport de gestion à l'Assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée,
- Le rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.223-19 du code de commerce,
- Le procès verbal de l'assemblée ayant approuvée les comptes 2018.

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le gérant
M. AMEUR SASSI



AB BATIMENT PLUS
13 RUE GABRIEL PERI
93200 SAINT DENIS
Siret : 830 746 350 00016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 s'élevant à 73 243 €

- En report à nouveau créateur 73 243 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents

Pour copie certifiée conforme
Le gérant
M. AMEUR SASSI

